



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/26

Objet : Pôle de santé sur la Commune de Vielmur sur Agout : attribution de la mission d'étude géotechnique

Monsieur le Président rappelle le projet en cours de création d'un pôle de santé sur la Commune de Vielmur sur Agout. Il précise qu'avant le lancement des travaux, une étude géotechnique doit être réalisée qui permettra de finaliser l'avant-projet définitif et l'estimation des travaux.

Une consultation a été lancée. 3 bureaux d'études ont répondu.

Vu les différentes propositions transmises,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de retenir le bureau d'études le mieux-disant qui est SOLS ET EAUX domicilié En Gélis - 81 470 LACROISILLE pour un montant de 4.533 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer au bureau d'études SOLS ET EAUX domicilié En Gélis - 81 470 LACROISILLE la mission d'étude géotechnique pour l'aménagement d'un pôle de santé sur la Commune de Vielmur sur Agout pour un montant de 4.533 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 10 mars 2015.

Le Président,
Raymond GARDELLE